



Mardi 22 août 2017

## INFORMATION PRESSE

Le service du séjour des étrangers de la préfecture, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres préfectures d'Ile-de-France et de province, connaît actuellement une très forte affluence.

Les mesures suivantes ont été prises :

- Depuis mi-juin, afin d'éviter tout problème de sécurité pour les usagers et les personnels à l'intérieur de la préfecture, le service du séjour des étrangers ne laisse rentrer que le nombre de personnes qu'elle peut recevoir dans la journée, entre 650 et 700 personnes toutes démarches confondues.
- Des files spécifiques ont été mises en place à l'entrée afin de faciliter l'accès aux personnes ayant des convocations pour des rendez-vous (avec date et heure) ainsi qu'aux personnes extérieures au service des étrangers (immatriculation, permis de conduire, tribunal, autres services de l'Etat..).
- Pour les personnes ayant été informées que leur titre est prêt (par SMS ou par mail), une file spécifique a également été mise en place sur présentation du mail ou du SMS. Les guichets ont été renforcés.
- Les jeudis, les guichets sont fermés afin de permettre aux équipes d'instruire les dossiers. Néanmoins, deux guichets uniquement dédiés à la remise de titres restent ouverts au public. Des rendez-vous d'urgence sont également donnés pour les personnes dont les récépissés ont expiré. Cet accueil spécifique a lieu tous les jeudis pendant la période estivale et permet de recevoir plus de 250 personnes.
- Par ailleurs, les services de police ont été saisis par le préfet pour lutter contre la revente illégale de tickets.
- Une équipe de volontaires de la préfecture se mobilise pour répondre aux demandes d'informations reçues par mail en 72 heures maximum (actuellement plus de 300 demandes par jour).

- Depuis le 16 août, le nombre de rendez-vous proposé par internet aux étudiants a été multiplié par deux. Les rendez-vous internet pour les renouvellements salariés et travailleurs temporaires ont également été renforcés.

Grâce à la mobilisation de toutes les équipes, ces mesures ont d'ores et déjà produit des effets : le nombre de dossiers traités et le nombre de cartes délivrées ont beaucoup augmenté. Des points quotidiens sont réalisés pour suivre l'évolution de la situation.

La préfecture préconise de différer sa venue pour toutes les démarches non urgentes. Le renouvellement des récépissés est effectué entre 8 à 10 jours avant la date d'expiration. Il n'est pas nécessaire d'effectuer ces démarches plus tôt.

Toutes les informations actualisées pour les usagers sont en « Une » du site web :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actualites/Nanterre-service-du-sejour-des-etrangers-infos-et-demarches>

Contact : service départemental de la communication interministérielle  
01.40.97.22.59 ou 22.60  
pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr